Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-mesures-compensatoires

14 février 2015

France : Gravelines : Violation de mesures compensatoires liées à une modification temporaire des spécifications techniques d'exploitation

Le 9 février 2015 à 15h00, le circuit DVF du réacteur n° 1 est arrêté, dans le cadre de la modification temporaire des STE mentionnée ci-dessus, afin d'engager les travaux de rénovation. Le 14 février 2015, lors d'une ronde dans l'installation, des agents de conduite ont constaté la présence d'entreposages non-autorisés ainsi que l'absence de moyens supplémentaires de lutte contre l'incendie dans des locaux désservis par le circuit DVF.

Ce que dit EDF :

Non respect d'une prescription technique sur l'unité de production n° 1
18/02/2015

Le lundi 9 février 2015, les équipes de la centrale engagent les travaux de rénovation du système qui permet le désenfumage des locaux sur l'unité de production n° 1. Dans le cadre de ces travaux, le système d'extraction de fumée sera indisponible pour une durée de 5 mois.

Le samedi 14 février 2015, l'équipe de quart détecte deux écarts sur l'application des mesures compensatoires devant être mises en place pour assurer le bon déroulement des activités. L'un concerne un entreposage non autorisé dans un local qui amène une charge calorifique supplémentaire. Le second, montre l'absence d'extincteurs supplémentaires aux portes de plusieurs locaux desservis par le circuit de désenfumage.

Dès la détection de ces deux écarts, les matériels ont été évacués et des extincteurs supplémentaires ont été positionnés dans les locaux le nécessitant.

Cet événement n’a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l’environnement.

Cependant, ce non respect d’une mesure compensatoire constitue un écart aux spécificités techniques d’exploitation.

La Direction de la centrale nucléaire a décidé de déclarer cet événement à l’Autorité de sûreté nucléaire, le 17 février 2015, au niveau 1 de l’échelle INES, qui en compte 7.

https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45959.html

Ce que dit l’ASN :

Non-respect de mesures compensatoires liées à une modification temporaire des spécifications techniques d’exploitation
20/02/2015

Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 17 février 2015, l’exploitant du centre nucléaire de production d’électricité (CNPE) de Gravelines a déclaré à l’ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect de mesures compensatoires liées à une modification temporaire des spécifications techniques d’exploitation (STE) du réacteur n° 1.

Cette modification temporaire des STE vise à autoriser, pendant une durée de 5 mois, la mise à l’arrêt du circuit d’extraction des fumées des locaux électriques (DVF) du réacteur n° 1 afin de procéder à des opérations de rénovation et de mise à niveau des matériels de ce circuit. Cette modification, déclarée par EDF, a été approuvée par l’ASN moyennant la mise en œuvre de mesures compensatoires qui comprennent notamment :

- l’absence d’apport de charges calorifiques autres que celles liées à la réalisation des opérations de rénovation dans les locaux desservis par le circuit DVF ;
- la mise en place de moyens supplémentaires de lutte contre l’incendie dans ces locaux (extincteurs).

Le 9 février 2015 à 15h00, le circuit DVF du réacteur n° 1 est arrêté, dans le cadre de la modification temporaire des STE mentionnée ci-dessus, afin d’engager les travaux de rénovation. Le 14 février 2015, lors d’une ronde dans l’installation, des agents de conduite ont constaté la présence d’entreposages non-autorisés ainsi que l’absence de moyens supplémentaires de lutte contre l’incendie dans des locaux désservis par le circuit DVF. Des dispositions ont été immédiatement prises afin de corriger ces écarts.

Cet événement n’a pas eu de conséquence sur les installations, les travailleurs et l’environnement.

Cet événement a été classé au niveau 1 de l’échelle INES du fait du non-respect des mesures compensatoires.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Gravelines-1-Non-respect-de-mesures-compensatoires